



COMMUNE DE ROPPENTZWILLER
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de ROPPENTZWILLER se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, en date du 6 mai 2024.

Sous la présidence de : M. EGGENSPILLER Jean-Claude, maire

Membres présents : M. BRAND Serge et Mme BINGLER Stéphanie (à partir de 19h40), adjoints, M. KNOLL Pascal, M. RICHART Patrice, M. FELLMANN David, M. STOLTZ Sébastien, M. GUTTINGER Raymond, M. TURKAUF Yannick, M. REY Thierry, M. BILGER Michel et Mme GESSER Maryline

Membres absents excusés et représentés : M. KLOCKER Philippe donnant procuration à M. EGGENSPILLER Jean-Claude et Mme ARTZNER Nadia donnant procuration à M. GUTTINGER Raymond,

Membre absent excusé : Mme BACH Sylvia

Secrétaire de séance : Mme LUCARELLI Emmanuelle

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU CM : compte-rendu de la séance du 12 avril 2024
2. URBANISME :
 - 2.1. Liste des autorisations d'urbanisme
 - 2.2. Déclarations d'intention d'aliéner
3. PRESBYTÈRE
 - 3.1. Attribution des marchés
 - 3.2. Devenir du terrain annexe
4. AFFAIRES FINANCIÈRES : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)
5. PERSONNEL COMMUNAL : jobs d'été – résultat de l'appel à candidature
6. DIVERS

Monsieur le maire salue l'assemblée et fait part des procurations arrivées en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Puisque le règlement intérieur stipule qu'à chaque séance de conseil municipal il y a obligation de désigner un ou une secrétaire de séance, monsieur le maire propose que madame Emmanuelle LUCARELLI occupe cette fonction pour la réunion de ce soir. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2024

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 12 avril dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.



2. URBANISME

2.1 Liste des autorisations d'urbanisme

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme.

19h40 : arrivée de Mme BINGLER Stéphanie.

2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'aucune DIA n'a été réceptionnée depuis la dernière réunion.

3. PRESBYTÈRE

3.1. Attribution des marchés

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Michel BILGER, en charge du dossier.

Monsieur Michel BILGER explique aux membres du conseil que, conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics, l'appel d'offres en procédure adaptée pour les marchés de travaux de rénovation du presbytère a été lancé le 24 février 2024 avec un délai de remise des offres fixé au mardi 26 mars 2024 à midi.

Le cabinet d'architecte Daniel MUNCK et son équipe, maître d'œuvre de l'opération, a vérifié la conformité des dossiers et procédé à l'analyse et au classement des offres, en vue d'établir les propositions d'attribution pour chaque lot.

Il précise que les commissions des finances et des bâtiments se sont réunies le 16 avril dernier pour l'étude des propositions du maître d'œuvre et proposent d'attribuer les lots comme suit :

Lots	Montants estimés par Daniel MUNCK € H.T.	Entreprises retenues	Montants € H.T.
01 TERRASSEMENT / ASSAINISSEMENT	37 000.-	ENCER - Roppentzwiller	38 492.-
02 GROS-CŒUVRE / DEMOLITION	85 000.-	FUETTERER - Winkel	73 986,89
03 ENDUIT DE FACADE / ECHAFAUDAGE	33 000.-	ISOL PAINT - Sausheim	30 520,40
04 COUVERTURE TUILES ZINGUERIE	35 000.-	infructueux	/
05 ETANCHEITE	15 000.-	infructueux	/
06 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS/ALU/VOLETS BATTANTS	27 000.-	infructueux	/
07 INSTALLATION ELECTRIQUE	43 000.-	Négociations en cours	/
08 CHAUFFAGE / VMC/ SANITAIRE	66 000.-	GRETER - Retzwiller	49 173,15



09 PLATRERIE / ISOLATION	43 000.-	OPTIMAL Id - Cernay	38 883.-
10 CHAPE	8 000.-	TECHNOCHAPE - Kingersheim	8 948,80
11 CARRELAGE / FAIENCE	11 000.-	BURGER Carrelage – Saint-Louis	12 193.-
12 MENUISERIE INTERIEURE BOIS	30 000.-	infructueux	/
13 SERRURERIE	21 000.-	Ferronnerie d'art MARY – Waldighoffen	32 234.-
14 PEINTURE INTERIEURE	18 000.-	Sàrl Heinrich SCHMID - Mulhouse	13 030,75
15 PARQUET STRATIFIE/SOL SOUPLE	11 000.-	ALSASOL - Sultz	8 883.-
16 EQUIPEMENT CUISINE LOGEMENT	14 000.-	infructueux	/
Montant total H.T.	497 000.-		306 344,99 (sur 333 000.- estimés)

Entendu les explications de M. Michel BILGER, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 24 février 2024 et le règlement de consultation ;

VU les offres reçues dans le délai fixé au 26 mars 2024 à 12h ;

VU l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre – cabinet Daniel MUNCK – en date du 16 avril 2024 ;

Sur proposition des commissions des finances et des bâtiments

ATTRIBUE le lot 01 "Terrassement/assainissement", aux Ets ENCER de Roppentzwiller, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 38'492.- € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 02 "Gros œuvre/démolition", aux Ets FUETTERER de Winkel, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 73 986,89 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 03 "Enduit de façade/échafaudage", aux Ets ISOL PAINT de Sausheim, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant de 30'520,40 € H.T.

ATTRIBUE le lot 08 "Chauffage/VMC/sanitaire", aux Ets GRETER de Retzwiller, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 49'173,15 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 09 "Plâtrerie/isolation", aux Ets OPTIMAL Id de Cernay, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 38'883.- € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 10 "Chape", aux Ets TECHNOCHAPE de Kingersheim, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 8'948,80 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 11 "Carrelage/faïence", aux Ets BURGER Carrelage de Saint-Louis, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 12'193.- € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 13 "Serrurerie", aux Ets Ferronnerie d'art Mary de Waldighoffen, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 32'234.- € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 14 "Peinture intérieure", aux Ets Henrich SCHMID de Mulhouse, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 13'030,75 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 15 "Parquets stratifiés/sols souples", aux Ets ALSASOL de Sultz, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 8'883.- € H.T. ;



AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer les marchés de travaux correspondants pour les montants indiqués pour chaque lot, ainsi que toutes les pièces administratives et financières qui s'y rapportent ;

CONSTATE que les crédits nécessaires sont prévus au compte 21318-36 "Presbytère" du budget primitif 2024.

Monsieur Michel BILGER précise qu'une deuxième consultation a été lancée le 15 avril 2024 pour les lots 5, 6, 12 et 16 restés sans réponse, ainsi qu'une dernière lancée le 20 avril 2024 suite à la réunion des commissions des finances et des bâtiments pour le lot 4 déclaré infructueux. Le délai de réponses est fixé au 23 mai à 12h pour les deux appels d'offres.

En ce qui concerne le lot 7, il ne s'agit plus que de réceptionner les propositions des soumissionnaires pour les mettre à l'étude.

3.1. Devenir du terrain annexe

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée que le terrain restant à l'issue de la rénovation du presbytère peut être redécoupé afin d'en vendre une partie et de transformer l'autre partie en parking.

Il montre le détail de son projet sur plans.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de

SURSEOIR à délibérer afin de laisser le temps à chacun d'aller voir sur place la faisabilité du projet.

4. AFFAIRES FINANCIÈRES : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée qu'il s'agit de délibérer sur la substitution de la commune de Roppentzwiller par Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) et ses modalités de reversement.

Ainsi il expose que sur délibérations concordantes du conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Monsieur le maire précise que la délibération ainsi prise demeure valable tant que la commune n'y renonce pas par une nouvelle décision contraire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents et représentés.

Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;

Vu l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;



Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

APPROUVE les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

CHARGE monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération qui sera adressée à monsieur le Préfet du Haut-Rhin et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

5. PERSONNEL COMMUNAL : Jobs d'été – tirage aux sorts des candidats

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée que depuis la délibération du 12 avril 2024 décidant d'embaucher cette année encore 3 jeunes de la commune pour cet été, 2 candidatures ont été déposées. Il n'est donc pas nécessaire de faire un tirage au sort.

Pour information, les employées seront Maëva LANGENBRONN et Lucie LUNION.

Le conseil municipal,

AUTORISE monsieur le maire à prendre toutes initiatives pour la bonne mise en place de ces contrats à durée déterminée et à signer tous les actes nécessaires à ces embauches.

DIT que les crédits sont d'ores et déjà votés au budget primitif 2024 à l'article 64131 « *Personnel non titulaire* ».

6. DIVERS

Toutes les questions étant épuisées et personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 20h30.

Le maire
Jean-Claude EGGENSPILLER



Ordre du jour :

1. APPROBATION DU CM : compte-rendu de la séance du 12 avril 2024

2. URBANISME :

2.1. Liste des autorisations d'urbanisme

2.2. Déclarations d'intention d'aliéner

3. PRESBYTÈRE

3.1. Attribution des marchés

3.2. Devenir du terrain annexe

4. AFFAIRES FINANCIÈRES : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)

5. PERSONNEL COMMUNAL : jobs d'été – résultat de l'appel à candidature

6. DIVERS

Affiché le :

Retiré le :

